

taux de quaiage qui variaient de 25% à 33½%. Comparative-
ment à l'année 1880, la réduction du taux du quaiage avait
fait perdre entre les années 1881 et 1885 environ \$450,500 qui
auraient pu être employées à améliorer le havre et à fournir de
plus amples accomodations qui, d'après les apparences seront
bientôt requises. Dans son rapport sur les opérations de 1886,
le Président s'exprimait comme suit :

“ Depuis sept ans, la commission a entretenu les quais, a payé
environ \$300,000 pour creuser le havre et \$150,000 pour la
construction de nouveaux quais et s'est par conséquent endettée
d'une somme de \$200,000. Le montant d'intérêt que la com-
mission avait à payer en 1878 étant de \$111,779. Après le 4
Juillet, il ne sera que de \$112,675 soit une augmentation de
\$896 en huit années de temps :

La dette encourue pour le chenal, qui était en 1878 de
\$46,945, requiert maintenant \$91,385. C'est cette dette qui
nous écrase. L'intérêt payé sur la dette du chenal depuis 1880
se monte à la somme de \$440,032 et depuis le commencement
des opérations la somme payée a été de \$694,840 provenant
entièrement des revenus du havre. C'est un lourd fardeau qui
retarde sérieusement les améliorations du havre. Il est à
espérer que le gouvernement viendra à notre aide, non pas
comme une faveur qu'on sollicite, mais comme une justice que
nous réclamons, le chenal étant un ouvrage national autant que
le sont nos chemins de fer. Nous demandons simplement un
chenal libre et que chaque havre se soutienne par lui-même
en un mot, nous demandons justice égale.

Quant à l'extension du havre, vous n'ignorez pas qu'une
commission composée de MM. Robert Bell, ingénieur
Civil de Glasgow, du major général Newton de l'armée des E.
U. et Sanford Fleming, ingénieur civil, C. M. G. a été nommée
en 1875 pour étudier des plans pour l'amélioration du havre et
que leur rapport soumis en 1878 est resté dans nos casiers. Les
améliorations faites depuis cette époque ne gênent aucunement
aux plans proposés si jamais on les adopte. Toutefois en atten-
dant le rapport de la commission nommée pour étudier la ques-
tion de l'inondation, nous sommes dans l'expectative. Nous ne
pouvons prédire ce que la commission recommandera sinon
qu'un des plans mérite une considération spéciale, c'est celui
d'élever le niveau des quais au niveau du mur de revêtement.
L'échevin Laurent, président du comité des chemins, a long-